

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 26/06/4.9

SEANCE DU 22 JUIN 2026
L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE VINGT DEUX JUIN à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
33	26	5	2

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Laetitia QUILICI, Michel THUILIER, Delphine GROSSO, Dominique RIGHI, Carine GINZAC, Brigitte CREVET, Didier MARTINA-FIESCHI, Nathalie PESCHARD-LAUZIERE, Jean LAYOLO, Nadine ALESSI, Annick BUISSON-ETIENNE, Jean-Louis PIERACCINI, Thierry AKSOUL, Marie-Dominique GABRIELLI, Philippe CASTILLO, Catherine MAGADDINO, Valérie MASSENET, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Benoît ADET, Yann MARTEL, Yannick RIOU, Rémi CARMAGNOLE, Christian BERCOVICI, Claudie CARTEREAU-ZUNINO

REPRESENTES :

Antoine VACCARO représenté par Michel THUILIER
Patrick APARICIO représenté par Delphine GROSSO
Hélène CAREN-DEROSSES représentée par Dominique RIGHI
Andrés HATRET représentée par Carine GINZAC
Michel OLLAGNIER représenté par Didier MARTINA-FIESCHI

ABSENTES :

Ombeline LOMPRES
Muriel BOVIS

Secrétaire de séance : Yann MARTEL

<u>VOTE :</u>			
<u>UNANIMITE :</u> OUI	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE :</u>	<u>ABSTENTION(S) :</u>

OBJET : Commission de suivi de site de l'unité de valorisation énergétique de TOULON : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison du renouvellement du conseil municipal, il convient donc de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune, à la commission de suivi de site de l'unité de valorisation énergétique de TOULON.

Monsieur le Maire rappelle que cette unité de valorisation énergétique de TOULON est rattachée au SITOMAT et exploitée aujourd'hui par la Société ZEPHIRE.

Monsieur le Maire indique que cette désignation est effectuée conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont proposés :

- Délégué titulaire : Patrick APARICIO
- Délégué suppléant : Laetitia QUILICI

L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral portant renouvellement de la composition de la commission de Suivi de Site de l'Unité de Valorisation Energétique de TOULON du 19 décembre 2025,

CONSIDERANT le renouvellement du conseil municipal et la nécessité de désigner de nouveaux représentants de la commune,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

DESIGNE membres de cette commission :

- Délégué titulaire : Patrick APARICIO
- Délégué suppléant : Laetitia QUILICI

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



**Le ou la secrétaire
de séance**